

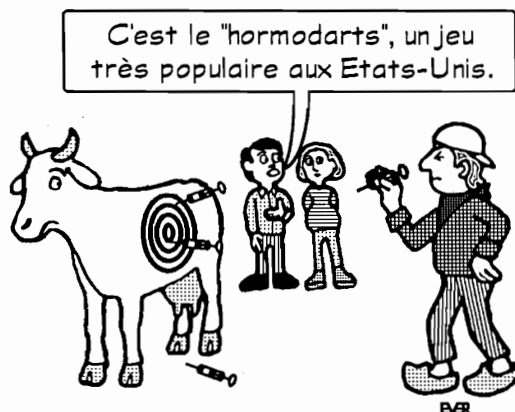
Après l'AMI, le Millennium Round : le combat continue

Jean-François
Ramquet,
Fondation
André Renard.

1. Petite histoire des échanges internationaux

Basé sur l'idéologie selon laquelle la libre expansion des échanges internationaux est synonyme de paix, de bien-être et de richesses pour tous, un cadre légal façonné à l'image et selon les besoins des pays et des acteurs les plus puissants s'est mis en place depuis la seconde guerre mondiale. Souvent très méconnus du grand public, ces Sigles, Accords ou Institutions ont pourtant une importance de plus en plus grande.

Au départ du **GATT** (General Agreement on Tariff and Trade) qui ne régissait que le commerce des marchandises et qui concernait essentiellement des accords douaniers, le champ d'application s'est étendu au commerce des services, aux denrées agricoles, aux brevets et aux investissements liés au commerce.



En instituant l'**OMC**, Organisation Mondiale du Commerce, et en la dotant d'une procédure de règlement des différends stricte et contraignante, une évolution cachée de la gestion mondiale a débuté.

Elle aurait dû se poursuivre par la signature d'un Accord Multilatéral sur l'Investissement (**AMI**) d'abord négocié à l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique) puis imposé au reste du monde. En effet, l'AMI dans la droite ligne de l'idéologie de dérégulation, libérait le chaînon manquant, à savoir les moyens de production. Laissés aux grands vents du capitalisme

mondial, les accords de coopération, les normes sociales et environnementales, les politiques de développement local auraient été mis sous l'éteignoir. Qui plus est, outre le fait que l'AMI enlevait aux Etats la possibilité de réguler les investissements, il permettait aux entreprises privées d'accéder à un règlement des conflits qui court-circuitait les tribunaux nationaux au bénéfice de panels internationaux évidemment plus favorables aux intérêts marchands.

2. L'A.M.I. renaîtra au Millennium Round ?

Or, si l'AMI n'a pas vu le jour à l'OCDE, le risque est grand de le voir réapparaître à l'OMC lors du prochain cycle de négociation qui commencera en novembre à Seattle, intitulé le « **Millennium round** ».

Pour les partisans de la poursuite de la dérégulation au profit des intérêts marchands, la filiation entre le commerce et l'investissement semble naturelle. Les faits plaident d'ailleurs pour eux puisque la concrétisation des accords est bien plus marquante en terme de commerce que dans les autres domaines.

Il est en effet spectaculaire d'observer la difficulté de progression des politiques de développement durable telles que décidées à Rio, de la mise en oeuvre des normes fondamentales du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et des dix priorités du sommet de Copenhague sur l'éradication de la pauvreté. Et pourtant, au même titre que les accords de Marrakech (OMC), il s'agit de conventions internationales signées par la quasi totalité des Etats.

3. Pourquoi devons-nous nous y intéresser ?

Il est donc urgent, dès à présent, d'informer et de débattre avec chacun des conséquences et des décisions des institutions internationales et plus particulièrement de l'OMC.

Il s'agit en effet que l'expansion des échanges se fasse dans un cadre clair, pour le bien de tous et permettre notamment au principe de précaution de ne plus être sacrifié aux impératifs du marché comme en témoignent les litiges concernant la vache folle, les hormones dans la viande ou les bananes. Dans ces exemples, très clairement, la santé des gens, les salaires et les conditions de travail des ouvriers sont sacrifiés pour augmenter le profit de quelques entreprises ou de quelques individus.

Mais pour cela, les acteurs politiques doivent assurer leur responsabilité. L'Europe et ses Etats Membres doivent résister aux pressions politiques d'Outre-Atlantique et aux pressions économiques des sociétés transnationales.

4 . Le Partenariat Économique Transatlantique (PET) est révélateur

S'agissant d'une recherche d'accord commun Europe/Etats-Unis sur la position des échanges mondiaux, sur la reconnaissance commune des normes et des exigences techniques et sur la recherche d'une solution pour minimiser les conflits en instituant un système de concertation et d'alerte, le **PET** n'est pas innocent.

Les règles du commerce international sont largement sous la coupe du *droit anglo-saxon*, lui-même animé dans sa partie exécutive principalement par les Etats-Unis.

Le problème posé est donc aussi fondamentalement culturel. En effet, comment imposer un droit coutumier face à un droit de propriété et d'exploitation commerciale ? Comment imposer des règles de marchés publics et de services publics face à un droit qui considère que tout est vendable et achetable ? Comment imposer une propriété culturelle collective face à un droit qui fait du copyright et du brevet une règle de base ?

Avec le PET, l'Europe et les Etats-Unis anticipent sur toute divergence future en soumettant les projets de législation à la consultation et à l'approbation l'un de l'autre. Le risque est donc grand de voir à Seattle se

perpétuer la vision anglo-saxonne du commerce et de l'investissement et de confirmer les craintes des opposants à l'Accord Multilatéral sur l'Investissement.

5 . Quelle alternative possible ?

Au contraire, des approches et des propositions communes devraient voir le jour émanant de pays et de continents divers afin de tendre vers une mondialisation positive et égalitaire, basée sur des critères sociaux respectueux des travailleurs, des consommateurs et des populations les plus faibles.

Car les besoins ne manquent pas dans le monde. Selon le PNUD, l'accès à l'eau potable pour tous nécessiterait 9 milliards de \$ par an ; l'absence de scolarité primaire dans les pays en voie de développement concerne 110 millions d'enfants ; 1.5 milliard d'humains n'ont pas accès à l'eau potable ; la mise en place de conditions sanitaires d'accouchement pour toutes les femmes exigerait 12 milliards de \$ par an ; le pourcentage de population vivant en deçà du seuil de pauvreté est de 14 % aux Etats-Unis, 13 % au Royaume-Uni et 12 % en Allemagne. Et faut-il le préciser l'Union Économique et Monétaire compte 20 millions de chômeurs ?

A quelques mois d'une nouvelle négociation, il est urgent de changer les règles du commerce international et d'affirmer le rôle de l'Europe.

Or elle a déjà capitulé en abandonnant ses préférences commerciales pour les pays pauvres producteurs de bananes et en proposant un dédommagement pour refuser la viande américaine aux hormones.

Durant la campagne électorale, chaque parti a répété à plusieurs reprises qu'il porterait le dossier aux parlements belge et européen et que des débats démocratiques seraient organisés sur ces sujets avec pour but de faire changer les choses.

Les citoyens, les ONG, les travailleurs, les sans-emploi resteront vigilants. Le rendez-vous est pris. A très bientôt.